|  |  |
| --- | --- |
|  | **Déploiement du secteur de l’écoconstruction, vecteur de résilience des populations : structuration et renforcement des acteurs et outils permettant le changement d’échelle du marché de la Voûte Nubienne au Sahel (SERI)** |
| **Termes de référence** | **Évaluation externe du Projet CZZ 3413 01Y** |

Généralités :

Entité : « Association la Voûte Nubienne » AVN

Objet : Évaluation du Projet : « Déploiement du secteur de l’écoconstruction, vecteur de résilience des populations : structuration et renforcement des acteurs et outils permettant le changement d’échelle du marché de la Voûte Nubienne au Sahel (SERI)»

Période à évaluer : 1er novembre 2022 au 31 octobre 2025

Date limite de dépôts des offres : 17 mars 2025

Date estimée de démarrage : 1er avril 2025

Lieux de l’évaluation : France (Ganges) et pays de l’action (Bénin, Ghana, Sénégal, Burkina Faso)

Table des matières

[I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D’AVN 2](#_Toc77016514)

[II. CONTEXTE DE L’ÉTUDE 4](#_Toc77016515)

[III. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION 5](#_Toc77016516)

[A. Questions évaluatives 5](#_Toc77016517)

[ Pertinence 5](#_Toc77016518)

[ Efficacité 5](#_Toc77016519)

[ Efficience 5](#_Toc77016520)

[ Impact 6](#_Toc77016521)

[ Viabilité 6](#_Toc77016522)

[B. Produits à rendre 7](#_Toc77016523)

[C. Modalités de paiement 7](#_Toc77016524)

[D. Pilotage de l’étude 7](#_Toc77016525)

[IV. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 7](#_Toc77016526)

[V. CANDIDATURES 8](#_Toc77016527)

[A. Profil des candidates 8](#_Toc77016528)

[B. Critères de sélection 8](#_Toc77016529)

[C. Proposition technique 8](#_Toc77016530)

# PRÉSENTATION DU PROGRAMME

En encourageant une adaptation du secteur de la construction, en cohérence avec les défis démographiques, socio-économiques et environnementaux auxquels font face les populations sahéliennes, le projet entend apporter une réponse systémique aux besoins cruciaux et d’ampleur suivants :

* Logements adaptés aux conditions climatiques, à leur rapide évolution et aux événements extrêmes associés ;
* Bâtiments à usage sectoriel (agricole, élevage, santé, éducation, etc.) à fortes performances thermique et hygrométrique ;
* Préservation des ressources ligneuses et pratiques constructives adaptées et bas-carbone ;
* Formation et emplois dans des métiers verts (en particulier pour les jeunes ruraux en contre-saison agricole) et filières à haute intensité de main d’œuvre ;
* Renforcement durable des économies familiales, régionales et nationales et développement de cercles vertueux de croissance économique ;
* Stabilisation des communautés sur les territoires.

Depuis plus de 20 ans, au Sahel, AVN conçoit et positionne les moyens d’une diffusion à large échelle d’une pratique d’écoconstruction, l’architecture en Voute Nubienne (VN). Celle-ci se présente comme la seule alternative aux architectures vernaculaires disparaissant et aux techniques constructives modernes inadaptées. Elle constitue ainsi la première solution constructive abordable et durable, 100% local (matériaux disponibles localement et en abondance - pierres, terre et eau), bas carbone, à forte performance thermique, adaptée aux changements climatiques et aux réalités socio-économiques du Sahel. Le programme de diffusion s’appuie sur une approche systémique visant l’émergence et la croissance d’un marché de l’écoconstruction VN et s’articulant autour de 3 axes principaux : une « offre » caractérisée par une filière de constructeurs capables de produire dans les secteurs économiques informels comme formels, une « demande » qui prend en compte diverses typologies de clientèle et dont les familles rurales sahéliennes et les maitres d’ouvrage de bâtiments communautaires sont le cœur de cible et un « environnement d’affaire » qui, en rassemblant une grande diversité d’acteurs favorise le marché VN et plus généralement l’adaptation et la résilience des populations.

AVN a progressivement déployé son action sur l’ensemble de la filière construction, mobilisant et collaborant avec une large variété d’acteurs et de partenaires : du client rural au programme de relogement porté UN-HCR, du paysan maçon à l’architecte, du maçon-formateur endogène au CFP, de l’organisation paysanne aux ministères nationaux.

Depuis 2019, AVN travaille plus particulièrement avec des Partenaires Opérateurs/PO, organisations communautaires de base (fédérations de producteurs, unions d’artisans, coopératives, groupements féminins, etc.) implantées localement qui, grâce à leur légitimité, leur représentativité et leurs réseaux peuvent assurer avec efficience le relai et le suivi de proximité des activités de développement du marché de la VN sur leurs territoires. En 2022, une quarantaine de PO sont mobilisés et ont acquis, pour partie, les outils de la diffusion territoriale.

De plus, les partenariats engagés avec les acteurs de la Formation Professionnelle/FP (CFP, Ministères, etc.) au Burkina Faso se poursuivront et s’étendront sur les autres pays, dans le but d’institutionnaliser et de renforcer les dynamiques de formation de la filière VN, en phase avec les réformes des cadres de FP en cours dans les pays.

Depuis les premières expérimentations en 2000, AVN a franchi plusieurs paliers, permettant la création d’un véritable marché de la VN : 55 000 bénéficiaires1 vivant ou travaillant dans une VN, 6 000 constructions1 en Voûte Nubienne dont 1 000 chantiers1 réalisés en 2021, 1 100 acteurs[[1]](#footnote-1) de la filière formés par AVN et tirant un revenu de leur activité dans cette filière. Aujourd’hui plusieurs marqueurs laissent suggérer un fort potentiel de croissance du marché de la VN et de ses impacts positifs associés (atténuation, adaptation, socio-économiques, santé) : l’intérêt marqué des bénéficiaires (clients et maçons), une demande croissante de multiples opérateurs du développement, de l’urgence et de la formation professionnelle recherchant des solutions opérationnelles et des besoins locaux toujours croissants (logement, bâtiments agricoles performants, renforcement des économies locales, emplois verts, adaptation/atténuation).

Avec la maturité atteinte, le programme peut s’engager dans un passage à l’échelle et ambitionne d’atteindre le seuil de 10 000 VN construites/an. Pour construire et soutenir ce passage à l’échelle à long terme, le présent projet, établi sur les 3 premières années d’un programme de 9 ans, vise à renforcer les acteurs, les mécanismes et les outils nécessaires à la consolidation du secteur de l’écoconstruction VN et au changement d’échelle de sa croissance ainsi que le positionnement d’AVN dans un rôle fédérateur d’animateur de réseaux et de référent accompagnant, dans une démarche qualitative, un ensemble croissant d’acteurs et de parties prenantes.

Le passage à l’échelle de la diffusion de la VN vise l’amélioration significative des conditions de vie, la sécurité économique et la résilience « Climat » des sahéliens. L’ambition est d’atteindre à terme :

* un marché de 10 000 chantiers VN /an ;
* un maillage suffisant de pôles de diffusion territoriaux (UI) permettant une croissance continue et virale du marché de la VN ;
* une filière écoconstruction VN solide et largement autonome, en capacité à répondre aux différentes clientèles du marché VN et à croitre dans un environnement pédagogique adapté et efficient ;
* le positionnement durable d’un vaste panel de différents acteurs s’appropriant les méthodologies et dispositifs de déploiement du programme en renforçant leurs capacités d’action face aux défis du développement des territoires sahéliens ;
* la reconnaissance institutionnelle des propositions techniques, des métiers VN et des opérateurs de la formation professionnelle ;
* une réelle prise en compte d’un droit à un habitat décent et d’un droit à l’adaptation climatique, se traduisant par des prises de position fortes des acteurs institutionnels nationaux et internationaux et la mise en place de mécanismes financiers soutenant l’évolution du secteur ;
* une meilleure prise en compte du « verdissement » impératif du secteur de la construction dans les politiques publiques et par les donneurs d’ordre, permettant in fine une responsabilisation des acteurs du BTP ;

# CONTEXTE DE L’ÉTUDE

AVN souhaite réaliser une évaluation externe finale de son projet financés par l’Agence Française de Développement :

« Déploiement du secteur de l’écoconstruction, vecteur de résilience des populations : structuration et renforcement des acteurs et outils permettant le changement d’échelle du marché de la Voûte Nubienne au Sahel (SERI)»

Ce projet doit mobiliser un total de 2 770 000 €, dont 1 800 000 € apportés par l’Agence Française de Développement.

Périmètre géographique du projet :

* Tranche 1 (1 an) : Burkina Faso, Benin, Ghana
* Tranche 2 (2 ans) : Benin, Ghana, Sénégal

# OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Cet appel d’offres vise à réaliser l’évaluation externe finale du projet, suivant les critères du Comité d’aide au développement de l’OCDE (pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité), afin d’en apprécier globalement et de manière indépendante les résultats, en référence aux objectifs visés dans la Note d’initiative ONG et la convention de financement.

Le projet relève d’une 1ère phase de financement de l’AFD (conventions programme), visant à créer ou consolider les outils à disposition d AVN permettant de dupliquer efficacement sa méthodologie territoriale, d’intégrer un panel élargi d’acteurs du marché et de la formation professionnelle et de se doter d’outils de pilotage efficaces.

## Questions évaluatives

### Pertinence

Il s’agira d’apprécier d’une part le bien-fondé de l’action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ. Et d’apprécier, d’autre part, comment ce bien fondé a évolué au cours du temps.

Dans ce cadre, sera examinée de manière systématique la correspondance du projet avec :

* + Les besoins et les orientations nationales des pays concernés ;
	+ Les besoins et attentes des bénéficiaires ;
	+ Les stratégies et interventions des autres parties prenantes (ONG, bailleurs de fonds, collectivités locales, acteurs économiques du secteur de l’habitat, etc.).

### Efficacité

Il s’agira d’apprécier en premier lieu le taux de réalisation du projet (comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives). Et d’apprécier ensuite le degré d’atteinte des objectifs du projet.

### Efficience

L’efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d’une part, et les réalisations financées, d’autre part. Il s’agira ici d’apprécier si les ressources du programme dans son ensemble ont été converties en résultats de façon économe.

L’évaluation conduite doit permettre :

* + D’apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût ;
	+ D’analyser les éventuels retards et dépassements constatés.

### Impact

L’impact juge les retombées de l’action sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires. Il s’agira d’apprécier ici les perspectives d’effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l’action évaluée, directement ou non (effets directs et indirects), intentionnellement ou non (effets attendus ou non attendus).

Si possible, l’analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Il s’agira de traiter pour cela l’information pertinente issue des systèmes statistiques existants et du dispositif de suivi du projet. Cette analyse sera toutefois complétée par une appréciation qualitative des impacts dans certains domaines tels que les impacts environnementaux, atténuation/adaptation, économiques, sociaux, culturels, institutionnels et sur l’égalité femmes-hommes par exemple.

### Viabilité

La viabilité est définie comme la continuation des bénéfices résultant d’une action de développement après la fin de l’intervention. Elle est donc assimilée à la probabilité d’obtenir des bénéfices sur le long terme et à une situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister.

Il s’agira d’examiner ici si les actions déjà mises en œuvre sont de nature à se maintenir, voire à s’amplifier, dans la durée, et si oui, à quelles conditions. Il faudra veiller à apprécier la durabilité des structures et institutions soutenues mais aussi la durabilité des effets générés par ces projets financés par l’Agence Française de Développement. En particulier, il s’agira d’analyser les conditions de durabilité économique du marché de bâtiments selon la technique Voûte Nubienne.

L’évaluation sera menée de façon à donner un avis sur le déroulement global du projet.

Des questions évaluatives spécifiques intéressent particulièrement AVN en vue de la poursuite du financement AFD dans le cadre d’une phase 2 de la convention programme. Elles devront faire l’objet de recommandations spécifiques qui permettront à l’AFD de juger de la pertinence des éléments présentés dans la NIONG pour la phase 2 de la convention programme :

* + Quel intérêt à inclure la Côte d’Ivoire dans le programme dans la prochaine phase ?
	+ Evaluer l’opportunité de faire émerger des associations et des corporations de maçons ; pour quel rôle et quelles fonctions ?
	+ Comment optimiser une stratégie partenariale pour l’accompagnement entrepreneuriale ?
	+ Comment capitaliser sur la dynamique d’institutionnalisation et de formalisation de la filière (normalisation + référentiel de formation) ?
	+ Evaluer l’opportunité de la création d’un centre de ressources de la VN
	+ L’ensemble des indicateurs définis au début du projet sont-ils adaptés à l’évolution et au changement d’échelle du programme ? Quels indicateurs pertinents quantitatifs/qualitatifs permettraient de mieux mesurer les impacts transversaux du programme ?
	+ Comment les enjeux liés à l’égalité des genres peuvent-ils être mieux pris en compte dans la mise en œuvre du programme ?
	+ Quelles recommandations pour améliorer la capacité de mobilisation des fonds par AVN et par ses partenaires permettant d’assurer la continuité des projets et la croissance du programme
	+ Retour sur le Plan stratégique pour le passage à l’échelle de la construction en voûte nubienne au Sahel, adopté en mai 2019. Ce plan prévoyait le recrutement, la formation et l’accompagnement de partenaires-opérateurs à deux niveaux d’intervention : une unité de base au niveau de la commune et des faîtières au niveau de la région. Dans quelle mesure ce plan a-t-il été déployé, au moins au Ghana et au Bénin, dans le cadre du projet SERI ? Avec quels résultats ? Quels sont les freins à son déploiement ?

## Produits à rendre

Les livrables de la mission, à transmettre sous format électronique, sont :

* Un document de cadrage de l’évaluation ;
* Un support de présentation des principales conclusions de l’évaluation ;
* Un résumé d’une page synthétisant les principales conclusions et recommandations
* Un rapport intermédiaire sur les deux premières années du projet
* Un rapport final incluant la dernière année.

## Modalités de paiement

* 20% à la signature du contrat ;
* 30% à la réception du document de cadrage de l’évaluation ;
* 30% après validation du rapport intermédiaire ;
* 20% après validation du rapport final.

## Pilotage de l’étude

Le pilotage de l’étude et le suivi de la prestation seront réalisés par AVN.

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL

L’évaluation devra être réalisée en deux phases :

* Entre avril et début mai 2025 pour le rapport intermédiaire qui devra être remis le début mai 2025
* Entre fin-aout et septembre 2025 pour le rapport final qui devra être remis fin septembre 2025

Le calendrier prévisionnel de l’évaluation inclura notamment une réunion de cadrage, des missions de terrain dans des zones de mise en œuvre des projets, une réunion de travail sur les conclusions de l’évaluation pour le rapport intermédiaire, une réunion de travail sur les conclusions de l’évaluation pour le rapport final et une réunion de restitution des conclusions de l’évaluation à Paris, en présence des partenaires concernés par le projet.

Les dates de mission seront également fonction de la disponibilité des différentes parties prenantes, notamment les responsables d'AVN.

# CANDIDATURES

## Profil des candidate)s

Les candidat(e)s doivent disposer d'expériences significatives dans les domaines suivants :

* + Expérience en matière d'évaluation de projets et de programmes ;
	+ Expérience en matière de développement ;
	+ Connaissances et expertises techniques et sectorielles dans les domaines suivants : formation professionnelle en secteur informel et formel, appui au développement de filières de production informelles et formelles, appui au renforcement de capacités des acteurs institutionnels et des opérateurs de développement du Sud, expertise du changement d’échelle et sur les modèles économiques du développement ;
	+ Expérience dans les pays sahéliens ;
	+ Expérience des bailleurs de fonds internationaux.

## Critères de sélection

L’évaluation technique des offres sera effectuée en fonction de leur conformité aux termes de référence et des critères suivants :

* + Compréhension des termes de référence 20 points
	+ Méthodologie (pertinence et justification) 30 points
	+ Qualification et expérience 50 points

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (St). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n’atteint pas le score technique minimum de 65 points sur 100.

La proposition financière la moins-disante (Fm) recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres propositions financières seront calculés de la manière suivante :

Sf = 100 x Fm/F

Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins-disante et F le montant de la proposition considérée.

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T = 0,6 étant le poids attribué à la Proposition technique et P = 0,4 le poids accordé à la Proposition financière), selon la formule :

S = St x T + Sf x P

## Proposition technique

La proposition technique et méthodologique devra inclure les éléments suivants :

* + Compréhension des termes de référence (2 pages maximum)
	+ Méthodologie incluant le calendrier prévisionnel (8 pages maximum)
	+ Une proposition financière détaillée
	+ Les CV des principaux intervenants
	+ Des références pouvant être contactées
	+ La « Déclaration d’intégrité́, d’éligibilité́ et d’engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée » (voir document en annexe)

## Proposition financière

La proposition financière devra inclure les éléments suivants :

* + Un devis détaillé avec mention des taux journaliers, du volume horaire et des déplacements envisagés

La proposition est à envoyer par courrier électronique au plus tard le 17 mars 2025 à l’adresse mail suivante : gestion@lavoutenubienne.org .

La description du programme complet (NIONG) peut-être obtenue sur demande à la même adresse contre signature d’un accord de confidentialité.

Les résultats de l’adjudication seront communiqués par email aux soumissionnaires le 31 mars 2025.

1. Chiffres de 2021 [↑](#footnote-ref-1)